



## Probleme renouvellement titre sejour etudiant

Par **guest12**, le **17/02/2011** à **13:38**

Bonjour,

je suis arrivé en france en septembre 2007 en qualité d'etudiant etranger .

je vous explique mon parcours detude qui est pas fameux :

2007/2008 echec 1 ere année dut

2008/2009 1 ere année dut validé .

2009/2010 echec 2eme année dut :(jai présenté un certificat medical à la prefecture pour justifier mon absence pendant les cours parce que j'etais vraiment malade.)

j'etais absent toute l'année et liut n'a pas accepté de me reintegrer ,j'ai du faire une inscription à la fac c'etait la seule possibilité que j'avais.

2010/2011 : 2 eme année a la fac (reorientation)un mauvais choix donc un echec .

actuellement j'ai un peu peur quon me refuse de renouveler mon titre de sejour pour l'année prochaine2011/2012 surtout que j'ai eu que des zero dans les exam a la fac .

jattire votre attention pour vous dire que j'ai trouvé une autre iut qui a accpter pour me reintegrer et finir mon dut que j'avais commencé en 2007 mais pour l'année prochaine.

je sais que ma situation est delicate mais c'est vraiment du a bcp de souci qui m'ont empeché de me presenter au cours .

rassurez moi svp je veux savoir si j'ai une chance pour renouveler mon titre de séjour pour l'année prochaine avec une inscription 2ème année dut .sinon qu'est ce que je dois faire comme démarche pour avoir un dossier solide pour avoir plus de chance d'avoir une réponse favorable de la préfecture .

Par **mimi493**, le **17/02/2011** à **14:11**

N'avoir que des zéros à ses examens ???? Avez-vous au moins une preuve que vous avez suivi les cours avec assiduité ?

Oui, la préfecture est en droit de vous refuser le renouvellement, ça sera la décision souveraine du Préfet.

Par **guest12**, le **17/02/2011** à **14:21**

je vous remercie pour votre réponse :

j'ai eu que des zéros oui !! la formation est très éloignée par rapport à ce que j'avais fait auparavant je n'ai pas été présent du tout sauf au début .

j'étais obligé de présenter une inscription à la préfecture pour pouvoir renouveler le ts pour cette année .c'était la seule que j'avais .

Par **guest12**, le **17/02/2011** à **16:18**

bonjour,

et si je donne à la préfecture un autre certificat médical sachant que j'étais vraiment malade ,est ce que ça peut m'aider

Par **Georges**, le **17/02/2011** à **23:05**

essayer toujours, vous n'y perdez rien

Par **guest12**, le **17/02/2011** à **23:32**

merci pour la réponse

mais moi je parle de l'année prochaine ,je veux mettre toutes les chances de mon côté avant

de déposer une demande de renouvellement .

quelque je dois faire exactement pour ne pas risquer un refus .

merci d'avance

Par **bil**, le **20/02/2011** à **22:46**

Bonjour,

Je vous conseil de changer de préfecture comme ça le temps qu'il transfère ton dossier t'aura déjà un titre de séjour.

bonne chance

Par **guest12**, le **21/02/2011** à **02:33**

merci bcp "bil"

donc si j'ai bien compris avant l'expiration du prochain titre de séjour je fais la demande de renouvellement dans une autre préfecture mais la préfecture n'attend pas que le dossier soit transféré pour donner le nouveau titre de séjour

Par **bil**, le **21/02/2011** à **20:36**

oui monsieur

en tous les cas c'est mieux de renouveler dans la même préfecture c'est moins de risques.

bonne chance

Par **mimi493**, le **22/02/2011** à **01:52**

[citation]j'étais obligé de présenter une inscription à la préfecture pour pouvoir renouveler le ts pour cette année .c'était la seule que j'avais . [/citation]

Alors vous auriez dû être présent à tous les cours et travailler comme un forcené pour tenter d'avoir des résultats autre que des 0 montrant simplement que vous avez fait une inscription dans le seul but d'avoir un renouvellement de votre titre de séjour étudiant.

Oui, vous pouvez essayer, mais le refus est plus que possible, avec une raison légitime qu'il sera difficile de contrer.

Par **guest12**, le **23/02/2011** à **02:03**

[citation]Alors vous auriez du être présent à tous les cours et travailler comme un forcené pour tenter d'avoir des résultats autre que des 0 montrant simplement que vous avez fait une inscription dans le seul but d'avoir un renouvellement de votre titre de séjour étudiant.

[/citation]

[citation]Oui, la préfecture est en droit de vous refuser le renouvellement, ça sera la décision souveraine du Préfet.

[/citation]

mimi si je suis ici c pour demander l'aide des personnes qui sont expérimentées et qui peuvent me donner une solution , au lieu de me dire "j'aurai du faire ceci j'aurai du faire cela..."ce qui est fait est fait mnt je veux bien savoir ce que je dois faire dans le futur et pas me parler du passé .

je vous rappelle qu'on est pas venu en France au hasard "surtout les étudiants étrangers" ,sur 100 demandes de visa ya que 15 qui l'obtiennent, et bien sûr l'attribution de visa est soumise à beaucoup de conditions: entretien pédagogique ,présentation du projet d'étude et bien sûr un parcours d'étude brillant.

tout cela pour vous dire que rares sont les étudiants étrangers pas sérieux et j'avais bien précisé au début que j'avais des difficultés qui m'ont empêché de me présenter dans les cours ,des difficultés que n'importe quel étudiant peut les avoir sans trop rentrer dans les détails.

je tiens à remercier Bil, Georges et mimi pour le temps qu'ils m'ont consacré pour me répondre

Par **salim**, le **23/02/2011 à 13:02**

Bonjour,

vaut mieux aller se renseigner auprès d'une association qui a la pratique de dépôt de dossiers pour vous faire une idée de la suite

Par **guest12**, le **23/02/2011 à 20:52**

merci salim ,

connaissez vous par hasard une association qui s'occupe des étudiants étrangers ??  
cdt

Par **bil**, le **23/02/2011 à 22:13**

Bonsoir,

effectivement il y a des associations telles que La Cimade, France terre d'asile. etc  
bonne chance

Par **salim**, le **24/02/2011** à **02:15**

Bonsoir,

la cimade assiste les étrangers dans leurs démarches pour le droit au séjour

si vous voulez leur montrer des documents, il est utile d'aller les voir

la cimade a, entre autre, 2 permanences parisiennes, l'une qui reçoit le lundi et le mardi, l'autre mercredi et le jeudi

si c'est simplement des questions que vous voulez poser, vous pouvez peut être les contacter simplement au téléphone

y'a aussi le Gisti qui répond les après midi en semaine au téléphone à travers son service juridique

Par **fayyaz**, le **03/12/2011** à **05:06**

salut mec,

moi ausii chui étudiant étranger écoute change pas ton prefec en-effet le prefec te demndra toujours ton attestation de réussite j'ai des amies dans ton cas et ils sont chnge oop fini pas de visa tschu a france fini hannn faite attention !!!!!!!!!!!!! demande au asscooo des étudiante ne pred pas le temps!!!!!!

Par **Nicole29**, le **28/06/2012** à **02:02**

Bonjour,

normalement, je dis bien normalement, un étudiant étranger peut redoubler 1 fois et changer 1 fois d'orientation, parfois un redoublement suffit pour un refus de renouvellement, mais parfois, je parle en connaissance de cause, tu peux redoubler 2-3 fois, la préfecture te renouvelle quand même, donc ré-essai de renouveler ta carte. Dans le cas contraire, ta situation à l'air très difficile à défendre, sauf si vraiment, tu étais très malade durant tes années scolaires (et quand on parle de maladie, ce n'est pas juste un simple rhume, grippe, constipation...). Ta seule solution dans ce cas est de te marier.

Au niveau des associations, il y a la cimade, mais aussi la gisti (de vrais avocats), le pad, afpa... google est ton ami, renseigne toi sur internet.